

Plan Local d'Urbanisme

Projet de 1^e Modification simplifiée

Mise à disposition au public du lundi 02/09/2024 (9h) au mercredi 02/10/2024 (18h) inclus

- 0 Documents relatifs à la procédure
 - Arrêtés, délibérations, ...







Urbanisme

Arrêté de mise en œuvre de la 1ère modification simplifiée du plan local d'Urbanisme (P.L.U) de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Orens de Gameville et fixant les modalités de la mise à disposition du projet auprès du public

Le PRÉSIDENT de Toulouse MÉTROPOLE,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36, L.153-37, L.153-40, L.153-45 à L.153-48, R.104-12, R.104-33 à R.104-37,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du 09 avril 2015 (DEL-15-007) définissant les modalités de mise à disposition du public des projets de modification simplifiée pour l'ensemble des documents d'urbanisme des communes membres de la Métropole,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Orens de Gameville, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2005, révisé par délibération du Conseil de la Métropole le 27 juin 2013, modifié par délibération du Conseil de la Métropole le 22 juin 2023 et mis en compatibilité par délibération du Conseil de la Métropole le 4 avril 2024,

Vu les pièces du dossier mises à la disposition du public,

Considérant

Monsieur le Président arrête

Article 1: Objet de la mise à disposition

En vertu du champ d'application défini à l'article L.153-45 du Code de l'urbanisme, la procédure de lère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Orens de Gameville, est mise en œuvre, en vue de rectifier les erreurs matérielles observées à l'occasion de l'approbation de mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Orens de Gameville par délibération du Conseil de la Métropole du 4 avril 2024.

La 1ère modification simplifiée a ainsi pour objet de :

- rendre à nouveau opposable les dispositions réglementaires du Document Graphique du Règlement (DGR), pièce 4.2 – Plan de zonage au 1/5000° concernant la zone UAd du secteur Pablo Neruda et la zone UBc du secteur Gendarmerie qui ont été supprimées par erreur lors de l'approbation de la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Orens de Gameville le 4 avril 2024.

Article 2: Notification du dossier

Le projet de 1ère modification simplifiée du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Orens de Gameville sera notifié à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, aux Personnes Publiques Associées telles que mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme et au Maire de la Commune concernée avant la mise à disposition au public.

La 1ère modification simplifiée du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Orens de Gameville, ayant pour objet la rectification d'erreurs matérielles, n'est pas soumise aux dispositions de l'article L.104-12 du Code de l'environnement relatives à l'évaluation environnementale.

Article 3: Dossier de la mise à disposition

Le projet de 1ère modification simplifiée du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Orens de Gameville, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public selon des modalités fixées par la délibération du 09 avril 2015 du Conseil de la Métropole et précisées par le présent arrêté.

Article 4 : Durée de la mise à disposition

Le dossier du projet de 1ère modification simplifiée du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Orens de Gameville est mis à disposition du public et consultable pour une durée de 31 jours consécutifs, à compter du lundi 2 septembre 2024 jusqu'au mercredi 2 octobre 2024 inclus. La mise à disposition débutera le lundi 2 septembre 2024 à 9h00 et prendra fin le mercredi 2 octobre 2024 à 18h00.

Article 5: Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier

Le dossier du projet de 1ère modification simplifiée du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Orens de Gameville, est consultable en version informatique sur le site internet de Toulouse Métropole (https://metropole.toulouse.fr/plu-de-toulouse-procedures) accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de la mise à disposition. Les documents y sont librement téléchargeables.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Toulouse Métropole 6, rue René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A station Marengo) du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Le dossier de mise à disposition en version papier sera mis à la disposition du public :

- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse (Métro ligne A station Marengo), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00,
- au Centre Technique Municipal de la commune de Saint-Orens de Gameville, 10 rue du Négoce, 31650 Saint-Orens de Gameville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Des horaires exceptionnels peuvent être mis en place dans les lieux de consultation du dossier et des registres compte tenu des vacances scolaires, du contexte sanitaire et des mesures gouvernementales prises pendant la période de la mise à disposition.

<u>Article 6</u>: Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions et modalités de leur communication

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via le site internet de Toulouse Métropole (https://metropole.toulouse.fr/plu-de-toulouse-procedures) accessible 7j/7j et 24h/24h,

- sur le registre papier établi sur feuillets non mobiles, ouvert :
 - au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse (Métro ligne A station Marengo), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00,
- au Centre Technique Municipal de la commune de Saint-Orens de Gameville, 10 rue du Négoce, 31650 Saint-Orens de Gameville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Président de Toulouse Métropole, Toulouse Métropole 6, Rue René Leduc BP 35821 31505 Toulouse Cedex 5 à faire parvenir pendant la durée de la mise à disposition, le cachet de la Poste faisant foi ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>PLUI-H@toulouse-metropole.fr</u> Toutes les observations et propositions reçues par courriers électronique seront versées au registre papier.

Le public aura accès au poste informatique mentionné à l'article 5 mis à disposition à Toulouse Métropole, afin de transmettre ses observations sur le registre dématérialisé sécurisé.

Article 7 : Publicité de la mise à disposition

Huit jours au moins avant le début de la mise à disposition, un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié dans un journal régional ou local diffusé dans le Département et sur le site internet de Toulouse Métropole.

Dans ce même délai et jusqu'à la fin de la mise à disposition, cet avis sera également affiché au siège de Toulouse Métropole, à la Mairie de Saint-Orens de Gameville, ainsi que sur différents emplacements du territoire communal.

La mairie de Saint-Orens de Gameville peut, de sa propre initiative, publier ce même avis sur son site internet ou par le biais de ses canaux d'information habituels.

Article 8 : Clôture des registres de mise à disposition

A l'expiration du délai de mise à disposition du public prévu à l'article 4, les registres seront clos et signés par Monsieur le Président de Toulouse Métropole ou son représentant, aux heures de fermeture telles que mentionnées à l'article 4 du présent arrêté.

La communication des observations du public sur le registre dématérialisé et l'envoi de courriers par voie postale prendront fin selon les mêmes modalités que ci-dessus, la date et l'heure du dépôt électronique et le cachet de la Poste faisant foi.

Article 9 : Décision adoptée à l'issue de la mise à disposition

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président de Toulouse Métropole en présentera le bilan devant le Conseil de la Métropole, qui en délibérera. Le projet de 1ère modification simplifiée du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Orens de Gameville, éventuellement rectifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, sera soumis à l'approbation du Conseil de la Métropole, qui se prononcera par délibération motivée.

<u>Article 10</u>: Autorité responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

Des informations peuvent être demandées au siège de Toulouse Métropole, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu, à la Direction de l'Urbanisme - Service Planification Urbaine au 6, rue René Leduc, BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo), par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>PLUI-H@toulouse-metropole.fr</u>.

Article 11: Exécution du présent arrêté

Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de Toulouse Métropole.

Le présent arrêté sera affiché au siège de Toulouse Métropole et à la Mairie de la Commune de Saint-Orens de Gameville pendant toute la durée de la mise à disposition du public.

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,

Monsieur le Maire de Saint-Orens de Gameville.

Fait à Toulouse, le

2 2 JUIL. 2024

La Vice Présidente

Annette LAIGNEAU

Le Président de Toulouse Métropole Atteste exécutoire le présent acte

- Reçu à la Préfecture le 2 2 JUIL. 2024

- Affiché au siège de Toulouse Métropole, le : 22 JUL, 2024

- Affiché en mairie, le : 22 JUIL. 2024

- *Publié le :* 2 3 JUIL. 2024

AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOULOUSE METROPOLE,

COMMUNE DE SAINT-ORENS DE GAMEVILLE

Projet de 1^{ère} Modification Simplifiée

Le Président de Toulouse Métropole informe qu'une **mise à disposition au public du projet de 1**ère **modification simplifiée** du Plan Local d'Urbanisme, sera ouverte sur la Commune de Saint-Orens de Gameville :

du lundi 02/09/2024 (9h) au mercredi 02/10/2024 (18h) inclus

La 1ère modification simplifiée pour erreur matérielle a pour objet de :

 Rendre à nouveau opposable les dispositions réglementaires du Document Graphique du Règlement (DGR), pièce 4.2, concernant la zone UAd du secteur Pablo Neruda et la zone UBc du secteur Gendarmerie qui ont été supprimé par erreur lors de l'approbation de la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Orens de Gameville du 4 avril 2024.

Le dossier du projet de 1^{ère} modification simplifiée du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Orens de Gameville est consultable pendant la période de mise à disposition :

- en version informatique sur le site internet de Toulouse Métropole (https://metropole.toulouse.fr/plu-de-saint-orens-de-gameville-procedures) et sur la page « Je participe! »,
- en version papier aux jours et heures habituelles d'ouverture au public :
 - au **siège de Toulouse Métropole**, 6 rue René Leduc à Toulouse (Métro ligne A station Marengo), du lundi au vendredi de 8h à 18h,
 - au Centre Technique Municipal de Saint-Orens de Gameville, 10 rue du Négoce, 31650 Saint-Orens de Gameville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de Toulouse Métropole (cf. adresse ci-dessus) du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Des horaires exceptionnels peuvent être mis en place dans les lieux de consultation du dossier et des registres compte tenu des vacances scolaires, du contexte sanitaire et des mesures gouvernementales prises pendant la période de la mise à disposition.

Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre dématérialisé sécurisé** accessible 7j/7j et 24h/24h via le site internet de Toulouse Métropole (https://metropole.toulouse.fr/plu-de-saint-orens-de-gameville-procedures) et sur la page « <u>Je participe!</u> » ;
- sur les **registres papier** établis sur feuillets non mobiles, ouverts :
 - au **siège de Toulouse Métropole**, 6 rue René Leduc à Toulouse (Métro ligne A station Marengo), du lundi au vendredi de 8h à 18h ;
 - au Centre Technique Municipal de Saint-Orens de Gameville, 10 rue du Négoce, 31650 Saint-Orens de Gameville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Président de Toulouse Métropole, Toulouse Métropole - 6, Rue René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5 à faire parvenir pendant la durée de la mise à disposition, le cachet de la Poste faisant foi;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : PLUI-H@toulouse-metropole.fr

A l'issue de la période de mise à disposition du dossier au public, un bilan sera présenté au Conseil de la Métropole par Monsieur le Président de Toulouse Métropole et la modification simplifiée sera soumise à l'approbation du Conseil de la Métropole.





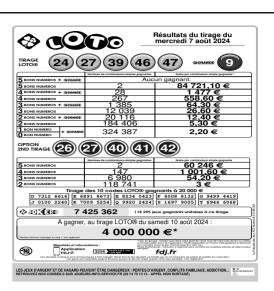


ANNONCES









Consultez tous les marchés publics

ladepeche-marchespublics.fr

SOLUTION DES JEUX

SI	SUDOKU FACILE								
8	1	2	3	4	5	6	7	9	
3	7	9	1	2	6	8	4	5	
6	4	5	7	9	8	1	2	3	
9	5	8	4	3	1	7	6	2	
4	6	3	2	5	7	9	8	1	
1	2	7	6	8	9	3	5	4	
5	9	4	8	6	3	2	1	7	
7	3	6	5	1	2	4	9	8	
2	8	1	9	7	4	5	3	6	

DIFFICILE 5 7 6 3 1 2 9 8 4 8 9 1 4 7 5 2 3 6 4 2 3 6 8 9 5 1 7 2 6 9 5 3 1 4 7 8 7 3 8 2 6 4 1 5 9 1 4 5 7 9 8 3 6 2 6 8 2 9 5 3 7 4 1 3 1 4 8 2 7 6 9 5 9 5 7 1 4 6 8 2 3

Mots croisés Nº 6192

HORIZONTALEMENT: I.- ÉQUITATION. -II.- NULLES. NUE. -III.- TIC. SENTIT. -IV.- RÉELS. PRÊT. -V.- ÉTRIER. -VI.- ÉTRANGES. -VII.- IO. TENEUR. -VIII.- ÉMIR. GRÉAS. -IX.-NIVELÉE. TÉ. -X.- SSE. OREGON. -VERTICALEMENT:

A.- ENTRETIENS. -B.- QUIET. OMIS. -C.- ULCÈRE. IVE. -D.- IL. LITTRÉ. -E.-TESSÈRE, LÔ, -F.- ASE, RANGER, -G.-NP. NÉRÉE. -H.- INTRIGUE. -I.- OUÏE. ÉRATO. - J.- NETTES. SEN. -

UNIVERSAL JEUX 04 91 27 01 16

JE SUIS UN **PARTICULIER**

JE PASSE MA PETITE ANNONCE

LA DÉPÊCHE

Le Petit Bleu

RÉPUBLIQUE

La Dépêche du Midi, journal habilité à publier

AUTRES LÉGALES

Divers Annonces legales

CHANGEMENT DE **PATRONYME**

Monsieur SIMANOT Raphaël né le 08/09/1959 à 75012 PARIS demeurant 11 rue d'Aquitaine, 31200 TOULOUSE agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de SIMANOT DIT OLEG.

les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral, sur les départements 09 - 11 - 12 - 32 - 31 - 46 - 47 - 65 - 81 - 82 Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et

Légales

novembre 2021 relatit à la tartification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi no 55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux tarif annuels de publication et le décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des an-28 decembre 2012 relatit à l'insertion des an-nonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale; le tarif au caractère est fixé à 0,183€ht pour chaque signe ou espace. Contact : evelyne, service Midi Légales, 05.62.11.37.37

Courriel: service.legales@ladepeche.fr



AVIS PUBLICS

Avis administratif

de 35 ans

VOYANCE

Grand Voyant Medium Résout tous vos problèmes 06 74 11 57 19

Divorcée vivant seule ch. hommes pour passer bons moments chez moi san Tél. 06.19.43.36.04

+DE 3400 ANNONCES

sérieuses entre particuliers

Documentation gratuite au

0800 02 88 02

ou www.prmag.fr













en

téléphonant

au

04 30 00 70 00

2

5

8

0

Règlement par CB

Du lundi au vendredi

de 9h à 12h

et de 14h à 17h30

3

6

9

toulouse métropole



AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOULOUSE METROPOLE. COMMUNE DE SAINT-ORENS DE GAMEVILLE Projet de 1ère Modification Simplifiée

Le Président de Toulouse Métropole informe qu'une mise à disposition au public du projet de 1ère modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, sera ouverte sur la Commune de Saint-Orens de

du lundi 02/09/2024 (9h) au mercredi 02/10/2024 (18h) inclus

La tère modification simplifiée pour erreur matérielle a pour objet de : - Rendre à nouveau opposables les dispositions réglementaires du Document Graphique du Règlement (DGR), pièce 4.2, concernant la zone UAd du secteur Pablo Neruda et la zone UBc du secteur Gendarmerie qui ont été supprimées par erreur lors de l'approbation de la mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Orens de Gameville du 4 avril 2024.

Le dossier du projet de 1ère modification simplifiée du PLU de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Orens de Gameville est consultable pendant la période de mise à disposition : - en version informatique sur le site internet de Toulouse Métropole

(https://metropole.toulouse.fr/plu-de-saint-orens-de-gameville-procedures) et sur la page « Je

- en version papier aux jours et heures habituelles d'ouverture au public

- au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse (Métro ligne A - station Marengo), du lundi au vendredi de 8h à 18h,

- au Centre Technique Municipal de Saint-Orens de Gameville, 10 rue du Négoce, 31650 Saint-Orens de Gameville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de Toulouse Métropole (cf. adresse ci-dessus) du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00. Des horaires exceptionnels peuvent être mis en place dans les lieux de consultation du dossier et

des registres compte tenu des vacances scolaires, du contexte sanitaire et des mesures gouvernementales prises pendant la période de la mise à disposition. Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations et propositions : - sur le **registre dématérialisé sécurisé** accessible 7j/7j et 24h/24h via le site internet de Toulouse

Métropole (https://metropole.toulouse.fr/plu-de-saint-orens-de-gameville-procedures) et sur la

- sur les registres papier établis sur feuillets non mobiles, ouverts : - au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse (Métro ligne A - station Marengo),

du lundi au vendredi de 8h à 18h au **Centre Technique Municipal** de Saint-Orens de Gameville, 10 rue du Négoce, 31650 Saint-Orens de Gameville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

par voie postale en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Président de Toulouse Métropole, Toulouse Métropole - 6, Rue René Leduc - BP 35821 - 31505 Toulouse Cedex 5 à faire parvenir pendant la durée de la mise à disposition, le cachet de la Poste faisant foi ; - par **courrier électronique** à l'adresse suivante : **PLUI-H@toulouse-metropole.fr**

A l'issue de la période de mise à disposition du dossier au public, un bilan sera présenté au Conseil de la Métropole par Monsieur le Président de Toulouse Métropole et la modification simplifiée sera soumise à l'approbation du Conseil de la Métropole.

Contacts - Rencontres - Voyance

Contacts

Ne restez pas seul dans la

souffrance, la difficulté et le

PROFESSEUR THIERRY

GRAND VOYANT AFRICAIN

Réputé par son travail efficace et rapide

il vous aidera à trouver une solution définitive à tous vos problèmes même les plus embarrassants tels : Amitté, Fidelité, Retour de l'Être cher, Désenvoû-tement, Défaillances sexuelles, etc.

PEUT SE DÉPLACER À DOMICILE

■RÉSULTATS SÛRS DANS LES 48H

07 74 49 49 75

MAITRE BAPTISTE

Je parle Français et Portugais

■ FACILITÉS DE PAIEMENT

PROFESSEUR CABIR

LADÉPÊCHE

notre service client joignable

KARA VOYANCE

06 43 38 67 50

MAÎTRE BAMBO

Rencontres

06 14 59 17 90

Michèle séparée 49a

discrète, envie de m'amuser de

temps en temps, reçois chez moi

s sort – Impuissance sexuelle e ltats rapides – Reçoit sur RDV **07 83 28 59 96**

FEMMES













LES FILLES SEXY DU TÉLÉPHONE ROSE 05 61 07 69 69





STOP CELIBAT Artisans et routiers Rencontres Sérieuses Recevez la liste de personnes à contacter avec tél et photo joignables au 05 36 36 65 23 pour plan viril 06 45 20 24 17

Grand Médium Astrologue Je vous aide à résoudre tous

vos problèmes, même les plus désespérés. Amour perdu entre homme et femme. Désenvoutement Chance aux jeux Protection contre les dangers Attraction de la clientèle Succès Entreprise Maladies inconnues Abandon alcool et tabac Emploi – Examen – Concours Résultats sérieux 100% garanti Déplacements possibles Reçoit de 8h30 à 20h30

06 41 80 12 84

PROFESSEUR SABOU

GRAND VOYANT MEDIUM

Célèbre, don de naissance

de Père en Fils

20 ans d'expérience

Connu dans le monde entier

Possibilité de vous parler du présent, du passé

et de l'avenir

Retour de l'Etre aimé dans

les 7 jours quelle que soit la

raison du départ.

Chance en affaires Travail sérieux et garanti

Réussit là où les autres

ont échoué

Appelez dès à présent

le 06 37 48 48 83

ou bafodefadiga@yahoo.fr

LADÉPÈCHE LE MEILLEUR DE L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

Découvrez notre offre 100% numérique

▶ L'e-journal dès 5h du matin sur web et mobile L'accès en illimité à tous les contenus de ladepeche.fr





LA DÉPÉCHE

Journal de la démocrat GROUPE LA DEPECHE DU MIDI



Tirage du mercredi 7 août 2024 Nombre d'exemplaires : 100.228

